

La présente décision  
affichée le 30 mai 2018  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 mai 2018  
est exécutoire depuis cette date.

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai 2018, à 14h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire,  
dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports dépendant du Conseil Départemental d'Indre-et-  
Loire, à Parçay Meslay,  
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 18 mai 2018

### **Présents : (28)**

Collège Région :

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER

Collège Département d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Pierre LOUAULT

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, François BORDE, Bernard BONHOMME, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Didier TARQUIS, Roland BINGLER, Laurent ALLANIC, Joël DEBUIGNE, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Bernard GIRAULT.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Jean-Marie VANNIER, Alain BENARD, Pierre DOURTHE, Olivier VIEMONT, Jean-Marie CARLES, Magali L'HERMITE, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Jean-Serge HURTEVENT.

### **Absents : (26)**

Pierre COMMANDEUR, Pascal USSEGLIO, Sabrina HAMADI, Claude GREFF, Catherine LHÉRITIER, Nicolas PERRUCHOT, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Martine CHAIGNEAU, Jean GASIGLIA, Michel BIGUIER, , Michel BEAUMONT, Raphaël HOUGNON, Hubert AZEMARD, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIERE, Jean-Pierre GASCHET, Marc ANGENAULT, Marc HAMON, Christian PIMBERT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Isabelle GAUDRON, Jean-Yves HALLOUIN.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (8)**

Michel BEAUMONT à Bernard PILLEFER,  
Jean-Pierre GASCHET à Sylvie GINER,  
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Pierre DOURTHE,  
Jocelyne COCHIN à Pierre LOUAULT,  
Raphaël HOUGNON à Michel GUIMONET,  
Jean GASIGLIA à François BORDE,  
Marc ANGENAULT à Jean-Marie VANNIER,  
Christian PIMBERT à Thierry BRUNET.

Pour : 36 (51 voix)      Contre : 0 (0 voix)      Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération 1. Approbation du compte de gestion 2017**

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées,

#### LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

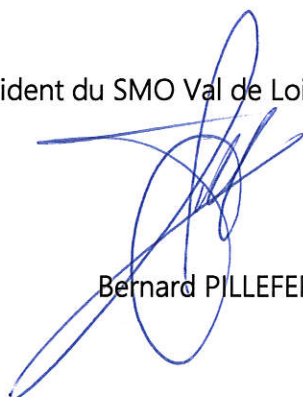
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le quorum est atteint,

#### DÉCIDE

**Article Unique** : le Conseil syndical se prononce favorablement sur la proposition de conformité du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017 du budget principal et du budget annexe Très Haut Débit du SMO Val de Loire Numérique.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*